



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION D'UN SECOND CABINET DE CONSULTATIONS À L'ANTENNE DE SAGY

Mardi 1^{er} septembre 2020

**CONGRÈS NATIONAL
des CENTRES de SANTÉ**
Prix Jean-François Rey

**LAURÉAT
SOLUTION
SilverEco®
2019**
DANS LA CATÉGORIE
SANTÉ / E-SANTÉ
Trophées SilverEco 2019 - SilverNight.fr



www.saoneetloire71.fr

INAUGURATION D'UN SECOND CABINET DE CONSULTATIONS À L'ANTENNE DE SAGY

André Accary, président du Département de Saône-et-Loire et Denis Parisot, maire de Sagy, inaugurent un second cabinet de consultations dans l'antenne rattachée au centre de santé territorial de Chalon-sur-Saône. À ce jour, le centre de santé départemental, première nationale pour endiguer la désertification médicale, a permis au Département de Saône-et-Loire de recruter 56 médecins généralistes et 15 assistantes administratives répartis dans 5 centres de santé territoriaux et 19 antennes.

L'antenne de Sagy fait partie des premières antennes du centre de santé départemental. En service depuis le 5 novembre 2018, rattachée au centre de santé territorial de Chalon-sur-Saône, elle a aujourd'hui besoin d'être renforcée au regard de la forte demande dans cette partie de la Bresse. Aussi, un deuxième cabinet de consultations a été créé afin qu'un second médecin puisse venir exercer à partir du lundi 7 septembre. En parallèle, un secrétariat ouvrira en octobre, à mi-temps, toujours dans une volonté de renforcer cette équipe de proximité qui sera toujours rattachée à Chalon-sur-Saône où 13 médecins sont recrutés aujourd'hui, un 14^e devant prendre ses fonctions le 1^{er} janvier prochain.

Pour faire face à la baisse continue de médecins généralistes en Saône-et-Loire et la perspective de nombreux départs à la retraite non remplacés dans les cinq

prochaines années, le Département de Saône-et-Loire a créé le premier centre de santé départemental de France. Ce projet innovant vise à assurer dans les bassins de vie, au plus près des habitants, la présence de médecins généralistes.

Pour les habitants, c'est la garantie de pouvoir consulter un médecin dans les plus brefs délais au plus près de leur domicile.

Cette initiative territoriale permet également de répondre à plusieurs attentes des médecins envisageant de s'installer :

- Sécurité du salariat
- Travail en équipe
- Prise en charge de la partie administrative par la mise à disposition de secrétaires médicales salariées par le Département.



Inauguration du centre de santé territorial de Digoin



Inauguration du centre de santé territorial d'Autun



Inauguration du centre de santé territorial de Montceau-les-Mines



Inauguration du centre de santé territorial de Chalon-sur-Saône



Inauguration du centre de santé territorial de Mâcon

L'ANTENNE DE SAGY, INFOS PRATIQUES :

Uniquement sur rendez-vous
> en ligne www.centredesante71.fr
> ou au 03 85 34 71 00 de 8h à 20h
en semaine et de 8h à midi le samedi matin

Centre de santé territorial
de Chalon-sur-Saône.
Antenne de Sagy
51 rue du 11 novembre

COMMENT FONCTIONNE CETTE ANTENNE ?

EN PRATIQUE :

- Ouvert à tous
- Horaires d'ouverture : plusieurs demi-journées par semaine
- **Uniquement sur rendez-vous** : www.centredesante71.fr ou **03 85 34 71 00**
- **Pas de dépassement d'honoraires**, vous bénéficiez des tarifs conventionnés à la sécurité sociale en **secteur 1** (base du remboursement de la caisse d'assurance maladie). Les tarifs sont affichés en salle d'attente.
- Vous bénéficiez du **tiers payant** hors part mutuelle.
Pour les **patients** bénéficiaires de la **CMU, AME ou ALD**, il n'y a **pas d'avance de frais**.
- Toujours les mêmes médecins : 1 ou 2 « permanents » qui consultent également au centre de santé territorial de Montceau-les-Mines.

COMMENT SE DÉROULE LA CONSULTATION MÉDICALE ?

- Votre **dossier médical est informatisé et confidentiel**.
- Vous apportez votre **carte vitale** (ou attestation sécurité sociale)
- Sur le plan médical vous apportez tous les documents facilitant la constitution de votre dossier
- Vous pouvez **choisir** le médecin qui vous reçoit comme **médecin traitant**.
- Si vous avez déjà un médecin traitant, vous serez remboursé uniquement dans les cas suivants : problème urgent, éloignement géographique, absence ou indisponibilité de votre médecin

VOUS AVEZ BESOIN D'UN RENDEZ-VOUS EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE DU CABINET MÉDICALE : QUE FAIRE ?

- Prenez rendez-vous en ligne au centre de santé de Chalon-sur-Saône www.centredesante71.fr ou au **03 85 34 71 00**
- Le médecin qui vous reçoit au centre de santé de Chalon-sur-Saône accède à votre dossier médical informatisé
- Chaque jour, des plages de consultations urgentes sont disponibles sur rendez-vous.



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labryère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78

Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labryere@saoneetloire71.fr

